

# Bienvenue à 2016

Une année nouvelle, fût-elle une convention calendaire, est comme toute naissance, promesse de renouveau et d'espoir en l'Homme. Pendant quelques jours, une vague de fraternité porte un échange de vœux confiants en l'avenir. Ce rituel du mois de Janus ouvre l'envie de chasser ressentiment et médiocrité, changer de regard pour suivre Nietzsche et «apprendre toujours plus à voir le beau dans la nécessité des choses».

Parions sur les effets bénéfiques du solstice d'hiver, **cette victoire des Lumières** sur les Ténèbres, portée au sublime par Mozart dans la *Flûte enchantée*.

La conscience de notre finitude s'estompera alors au profit de la poésie de l'infini, du plaisir de chanter le désir et la joie, **le bonheur d'être vivant**.

Belle année à tous !

# Demander le Luhn

Hans Peter Luhn, ingénieur chez IBM, a conçu dans les années 1960 un algorithme notamment utilisé en cryptologie, reposant sur la sommation des chiffres d'un numéro.

Connu sous le nom de «**modulo 10**» il est notamment appliqué pour vérifier la validité des cartes de crédit ; il fonctionne aussi pour le numéro SIREN, identifiant attribué par l'INSEE à toute personne physique ou morale exerçant une activité professionnelle.

Le contrôle s'opère alors par l'addition des 9 chiffres en multipliant par 2 les 4 chiffres de rang pair en partant de la droite ; lorsque ce produit devient un nombre, il est alors remplacé par la somme de ses 2 chiffres, 14 par exemple devenant 5 (1+4)

Illustration :

Chiffres									Total
9	7	2	4	8	7	0	8	6	
6	14	2	8	8	14	0	16	6	
9	5	2	8	8	5	0	7	6	

La 3<sup>e</sup> ligne permet d'aboutir à un total retraité dont le nombre doit être un multiple de 10 ; à défaut, le numéro n'est pas correct. Faites un test avec votre propre numéro SIREN !

26	27	28	29	30	31
19	20	21	22	23	24
12	13	14	15	16	17
5	6	7	8	9	10
1	2	3	4		
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
Di					

Decembre

28	29	30			
21	22	23	24	25	26
14	15	16	17	18	19
7	8	9	10	11	12
1	2	3	4	5	6
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
Di					

Novembre

24	25	26	27	28	29	30
17	18	19	20	21	22	23
10	11	12	13	14	15	16
3	4	5	6	7	8	9
1	2					
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di

Octobre

26	27	28	29	30	
19	20	21	22	23	24
12	13	14	15	16	17
5	6	7	8	9	10
1	2	3	4		
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
Di					

Septembre

29	30	31			
22	23	24	25	26	27
15	16	17	18	19	20
8	9	10	11	12	13
1	2	3	4	5	6
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
Di					

Aout

25	26	27	28	29	30	31
18	19	20	21	22	23	24
11	12	13	14	15	16	17
4	5	6	7	8	9	10
1	2	3				
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di

Juillet

27	28	29	30		
20	21	22	23	24	25
13	14	15	16	17	18
6	7	8	9	10	11
1	2	3	4	5	
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
Di					

Jun

30	31				
23	24	25	26	27	28
16	17	18	19	20	21
9	10	11	12	13	14
2	3	4	5	6	7
1					
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
Di					

Mai

25	26	27	28	29	30
18	19	20	21	22	23
11	12	13	14	15	16
4	5	6	7	8	9
1	2	3			
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
Di					

Avril

28	29	30	31		
21	22	23	24	25	26
14	15	16	17	18	19
7	8	9	10	11	12
1	2	3	4	5	6
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
Di					

Mars

29					
22	23	24	25	26	27
15	16	17	18	19	20
8	9	10	11	12	13
1	2	3	4	5	6
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
Di					

Fevrier

25	26	27	28	29	30	31
18	19	20	21	22	23	24
11	12	13	14	15	16	17
4	5	6	7	8	9	10
1	2	3				
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di

Janvier

**VAROCLIER**  
AVOCATS  
avocats@varoclier.com  
Tél : 01 40 67 90 33  
75116 Paris  
143, rue de la Pompe  
Avocats à la Cour  
VAROCLIER Associés,

2016

## édito Le maître mot



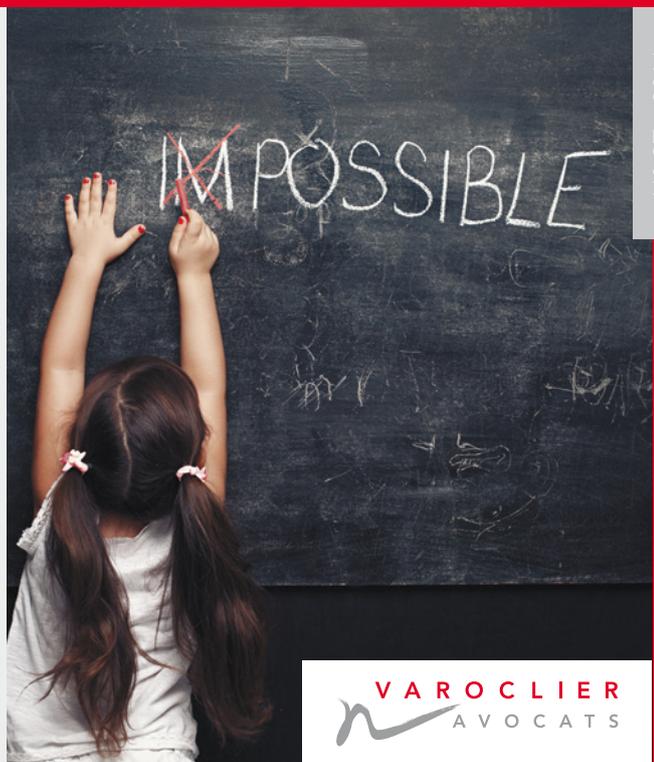
Jacques Varoclier

### LA PROMESSE

Une promesse est un don, celui d'une parole. Elle est un acte illocutoire, une action parlée ; **dire devient faire**, à l'instar d'un énoncé comme «la séance est ouverte». Elle s'illustre dans l'honneur cornélien, la morale kantienne («je dois, donc je peux») ou celle plus clémente mais rigoureuse d'un Jean-Marie Guyau pour qui «je peux, donc je dois». La dimension éthique lui est donc consubstantielle.

*“ Examine si ce que tu promets est juste et possible, car la promesse est une dette. ”*

Cette parole de Confucius définit l'épure. Avec humilité prosaïque, ma grand-mère invitait à la prudence de l'engagement : «promets ce que tu peux tenir», consciente que la promesse est un sourire qui confie au temps sa valeur et sa vérité.



## édito (suite)

**Être l'obligé de quelqu'un, c'est être son débiteur.** Ce lien entrave, mais fût-il aussi juridique, il est surtout (é)preuve ontologique de ma liberté, de mon aptitude à me soumettre à ma volonté et d'éprouver ainsi la chaleur bienfaitrice de l'estime de soi. Nietzsche évoque « l'implacable logique de la dette », celle du Marchand de Venise : tant que je n'ai pas tenu parole, je suis débiteur.

À l'opposé se situe Don Juan, qui comme le personnage shakespearien Henri V, juge vil « le manant qui paie ». À ses conquêtes (*mile e tre*), il promet sincèrement, y compris le mariage, jusqu'à ce que la femme baisse sa garde ; cependant pour ce séducteur impénitent, « chose promise... n'est pas due » ; le langage n'est pas un acte mais un jeu de société où tout est fiction ou artifice.

Il savoure le présent et se réjouit d'un avenir qu'il sait écrit au féminin pluriel. En libertin mécréant, il se divertit, ne possède pas mais obtient, comme un dût aristocratique. Sans

remords, Don Juan revendique jusqu'au droit de se détruire pour combler son désir, qu'il croit incarner sa liberté. Il meurt d'ailleurs en serrant la main de la statue vengeresse du Commandeur, geste symbolique incarnant la nature performative de la promesse.



Pourtant, il est téméraire pour l'homme de promettre, alors que son identité est fluide, évolutive, inconstante et souvent méconnue, constat inspirant à Pindare son aphorisme « deviens ce que tu es, dès que tu l'auras appris ». Depuis qu'Épiméthée a omis de lui assigner une singularité immuable, l'homme est résolument devenir et choix. Son existence précède

son essence, laquelle n'est ni figée ni définie, mais en puissance.

Pro-mettre, c'est mettre devant, se pro-jeter dans l'avenir et anticiper, pré-juger de celui que je ne suis pas encore pour l'engager de façon irréversible. **C'est se porter fort de soi-même**, se rendre complice d'un futur et d'un moi encore inconnus, sur lesquels je prétends influencer au prix éventuel de ma liberté. Celle-ci ne consiste d'ailleurs pas à faire ce que je veux quand je veux, ce qui serait licence, mais à être « auto-nome », c'est-à-dire sujet de ma propre loi.

La promesse que je fais n'a force et valeur qu'à mon égard. Contrairement à celle du politicien, elle engage uniquement celui qui l'exprime ; je « me » sens tenu, plus que je ne le suis vis-à-vis d'autrui. Je m'oblige à tenir parole.

La promesse est ce prix de la confiance qui structure la vie personnelle mais aussi collective puisqu'elle est indispensable au droit, à la politique, l'économie...

La promesse est ainsi à la liberté ce que le devoir est au droit.

Jacques Varoquier

## juridique

### Mots à mots

#### Promesse de vente vaut vente



Le droit français repose sur le consensualisme. Ce principe est la transposition juridique de la liberté d'expression. Un contrat

naît de la rencontre de volonté de deux parties, sans formalisme obligé. Une parole, un geste peuvent suffire à concrétiser un accord, à l'instar symbolique de la poignée de mains.

En matière de vente, l'article 1589 du Code civil confirme qu'une promesse suffit à sceller le principe de la cession, si elle exprime une volonté éclairée et réciproque des parties, l'une de vendre et l'autre d'acheter un bien défini à un prix convenu.

Pour autant, sans être une condition de validité, l'écrit a des vertus probatoires, définit le périmètre de l'accord et lève toute ambiguïté éventuelle relative au consentement exprimé. Il permet surtout de subordonner le transfert de propriété au paiement du prix, alors qu'en

droit français cet élément pourtant cardinal ne constitue pas une condition suspensive, si les parties ne l'ont pas expressément prévu.

En matière immobilière, sauf si elle est stipulée comme telle, la réitération authentique n'est pas une **condition** mais une **modalité de réalisation de la vente**, au demeurant nécessaire pour la publicité foncière et l'opposabilité aux tiers d'un acte, reçu sous l'œil vigilant et professionnel du notaire.

L'activité judiciaire du cabinet stimule la créativité rédactionnelle de nos actes et contrats, établis sur mesure et à l'aune de l'évolution jurisprudentielle.

## culture

### Mot de passe

#### Offrir et donner

Les deux verbes partagent une polysémie ouvrant sur moult usages dont l'ampleur ne facilite pas la différenciation. Tous deux proposent quelque chose à quelqu'un, avec une certaine autorité pour le second.

**Offrir** ouvre liberté au bénéficiaire d'accepter ou pas, induit l'idée d'une mise à disposition, sans lien nécessaire avec la gratuité, plus prégnante dans l'acte de donner, sauf lorsqu'il est synonyme de remettre ou confier.

**Donner** éloigne le refus, qui serait perçu comme un sacrilège ou une discourtoisie. La donation a d'ailleurs une résonance juridique puisque emporte changement de propriétaire et mutation gracieuse dans les deux sens de cette souriante épithète.

Ainsi, autrefois le père **donnait** sa fille en mariage qui **s'offrait** à son promis.



#### Faut-il se réjouir d'être le meilleur ?

Rien n'est moins sûr... Cet adjectif de supériorité est en effet ambigu. L'aristocratie apparente du mot peut n'être qu'autosuffisance ou illusoire hiérarchie.

En effet, le meilleur est le vainqueur d'une comparaison relative et non absolue et paradoxalement rien ne prouve que le meilleur soit bon. Ainsi, l'évaluation peut ne pas exprimer de propension réelle à l'excellence, à la *virtus* antique, aux passions, ambition, ténacité, force de travail ou aura qui font les grands champions.

L'appréciation devient alors un étalonnage par défaut, très éloigné d'un classement objectif dont la valeur suppose un référentiel pertinent. Ce superlatif est enfin sans objet, valeur, ni même sens, dans le domaine artistique.

